

CAHIERS LORRAINS DE L'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche 2005

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (régime général et agricole) s'est accru de 4,7 % en 2005, soit une progression supérieure à celle observée en 2004. 960 000 déclarations ont été enregistrées par les Urssaf et MSA en Lorraine.

A l'exception de la Meuse, tous les départements lorrains affichent une progression du volume d'intention d'embauche. C'est en Moselle que celle-ci atteint son maximum avec + 8 %.

L'évolution des intentions d'embauches du régime général selon les secteurs d'activité est confirmée par l'évolution conjoncturelle de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2005, les Urssaf ont enregistré 945 000 déclarations d'embauches, soit 5 % de plus qu'en 2004. Pour l'industrie, l'année 2005, s'inscrit en terme de déclarations d'embauche dans la tendance à la baisse observée au moins depuis les quatre dernières années. Les effectifs salariés du secteur privé (source Insee-Urssaf) ont régulièrement diminué au cours des quatre trimestres 2005 ; le 4^{ème} marquant toutefois une très légère amélioration de la situation.

A l'opposé, les déclarations d'embauche dans les services ont poursuivi leur rôle de moteur de l'accroissement des déclarations, tirées encore cette année par l'intérim qui explique une large partie des intentions d'embauche (61 %). Néanmoins, hors intérim, le secteur des services affiche une augmentation des déclarations. Sur la période 1994 - 2005, en retenant comme année de référence l'année 1994, on peut parler de tendance positive même si l'on note un léger fléchissement en fin de période. En terme d'effectifs salariés (source Insee-Urssaf), la progression dans les services au cours de l'année 2005, n'a toutefois pas permis de compenser les pertes industrielles. Ainsi, l'évolution globale a toujours été très légèrement négative.

Le secteur de la construction enregistre quant à lui en 2005 une forte progression des intentions d'embauche notamment au cours du dernier trimestre. En tendance, sur la période 1994 - 2005, le volume des déclarations atteint même son niveau record au cours du 4^{ème} trimestre de 2005.

En 2005, le nombre d'intentions d'embauche dans le régime agricole est en retrait de 6 % par rapport à 2004. Cette situation s'explique essentiellement par le recul des déclarations dans le secteur des cultures et élevages qui totalise 62 % de l'ensemble des déclarations de l'année et qui enregistre une baisse de 6 %. La progression annuelle observée dans le secteur des travaux forestiers, dans le secteur des entreprises agricoles et dans les coopératives agricoles ne permet pas une compensation en volume.

Source : Urssaf-MSA	2004		2005		Evolution 2005/2004
	Nombre	Structure (%)	Nombre	Structure (%)	
Meurthe-et-Moselle	286 607	31.3	296 509	30.9	+ 3.4 %
Meuse	58 776	6.4	57 674	6.0	- 1.9 %
Moselle	374 571	40.9	403 616	42.1	+ 7.7 %
Vosges	195 532	21.3	200 659	20.9	+ 2.6 %
Lorraine	915 486	100.0	958 458	100.0	+ 4.7 %

LES DECLARATIONS PREALABLES A L'EMBAUCHE PAR SECTEUR

Source : Urssaf-MSA	2004		2005		Evolution
	Nombre	Structure (%)	Nombre	Structure (%)	2005/2004
Industrie	31 522	3.5	30 485	3.2	- 3.3 %
Construction	19 697	2.2	22 238	2.4	+ 12.9 %
Commerce	51 503	5.7	51 612	5.5	+ 0.2 %
Services	796 586	88.4	838 409	88.7	+ 5.3 %
Autres activités	1 716	0.2	1 989	0.2	+ 15.9 %
TOTAL Urssaf	901 278	100.0	945 037	100.0	+ 4.9 %
<i>dont travail temporaire</i>	<i>552 425</i>	<i>61.3</i>	<i>576 937</i>	<i>61.0</i>	<i>+ 4.4 %</i>
Cultures et Elevages	8 934	62.9	8 374	62.4	- 6.3 %
Travaux forestiers	1 047	7.4	1 094	8.1	+ 4.5 %
Entreprises travaux agricoles	1 451	10.2	1 518	11.3	+ 4.6 %
Coopératives agricoles	1 560	11.0	1 577	11.7	+ 1.1 %
Organisations profes. agricoles	1 134	8.0	809	6.0	- 28.7 %
Autres activités	82	0.6	49	0.4	- 40.2 %
TOTAL MSA	14 208	100.0	13 421	100.0	- 5.5 %

LES DECLARATIONS DU REGIME GENERAL DE L'ANNEE 2005 PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET LEUR EVOLUTION ANNUELLE (en %)

Source : Urssaf	Mthe et Mlle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine		
	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	Evol.	Nbre	%	Evol.
INDUSTRIE	6 656	-0,5%	2 488	-7,0%	15 010	-3,8%	6 331	-3,5%	30 485	3,2%	- 3,3 %
<i>dont :</i>											
industrie agro-alimentaire	1 720	-7,1%	1 130	-4,6%	3 753	-3,9%	1 995	+17,4%	8 598	0,9%	- 0,5 %
textile, habillement, cuir, chaussure	98	+4,3%	49	+32,4%	729	+23,8%	586	-11,7%	1 462	0,2%	+ 5,6 %
industrie papier-carton, imprimerie, édition	1 066	-19,1%	158	-7,1%	1 813	+9,7%	859	+11,6%	3 896	0,4%	- 0,3 %
métallurgie, travail des métaux	943	+13,5%	241	-15,1%	3 621	+10,6%	672	+17,3%	5 477	0,6%	+ 10,4 %
fabrication de machines et équipements	406	-3,6%	128	-26,9%	548	-15,6%	248	+27,8%	1 330	0,1%	- 7,6 %
fabrication de matériels de transport	296	+21,8%	58	+93,3%	1 022	-57,1%	209	+3,0%	1 585	0,2%	- 44,6 %
fabrication de meubles, industries diverses	172	-3,4%	195	+8,3%	211	-0,9%	520	-13,5%	1 098	0,1%	- 6,3 %
CONSTRUCTION	6 236	+14,5%	1 583	+15,2%	10 727	+10,9%	3 692	+15,2%	22 238	2,4%	+ 12,9 %
COMMERCE	16 171	-1,5%	3 861	+20,1%	23 194	-4,4%	8 386	+10,1%	51 612	5,5%	+ 0,2 %
<i>dont :</i>											
com. et réparation automobile	1 317	+0,2%	343	+22,5%	2 117	-3,8%	784	+1,6%	4 561	0,5%	- 0,1 %
com. de gros & intermédiaire du commerce	2 799	-3,9%	576	+31,2%	3 324	+3,4%	1 148	-0,1%	7 847	0,8%	+ 1,7 %
com. de détail & réparation articles domes.	12 055	-1,0%	2 942	+17,9%	17 753	-5,8%	6 454	+13,2%	39 204	4,1%	- 0,0 %
SERVICES	261 956	+3,8%	46 153	-2,6%	351 221	+9,2%	179 079	+2,3%	838 409	88,7%	+ 5,3 %
<i>dont :</i>											
hôtels et restaurants	18 688	+13,3%	2 300	+0,1%	15 664	+6,2%	7 815	+18,9%	44 467	4,7%	+ 10,9 %
transports et communications	3 766	+11,7%	678	+23,9%	4 120	-5,7%	2 185	-1,8%	10 749	1,1%	+ 2,2 %
services aux entreprises (1)	185 509	+1,6%	35 910	-4,2%	275 656	+9,7%	153 634	+2,2%	650 709	68,9%	+ 4,7 %
administration publique (2)	2 344	-33,3%	1 251	-14,7%	5 770	+9,4%	4 362	-1,4%	13 727	1,5%	- 6,5 %
éducation (2)	3 594	-7,3%	300	+9,9%	3 972	+22,3%	751	+2,5%	8 617	0,9%	+ 6,0 %
santé et action sociale (2)	16 782	+1,7%	2 660	+10,7%	18 705	+1,8%	4 420	-1,2%	42 567	4,5%	+ 1,9 %
activités associatives	5 528	+3,4%	1 297	-7,0%	5 157	+4,9%	1 786	-14,1%	13 768	1,5%	+ 0,2 %
activités récréatives, culturelles et sportives	21 619	+28,5%	1 226	+16,7%	17 154	+14,7%	2 378	-2,0%	42 377	4,5%	+ 20,2 %
Activité indéterminée	470	+13,3%	81	-49,4%	957	+35,7%	481	+10,3%	1 989	0,2%	+ 15,9 %
Autres activités dont Agriculture hors MSA	15	-37,5%	214	+723,1%	42	-76,8%	33	+43,5%	304	0,0%	+ 19,7 %
TOTAL	291 504	+3,6%	54 380	-0,9%	401 151	+7,8%	198 002	+2,6%	945 037	100,0%	+ 4,9 %
Dont travail temporaire	155 168	+4,5%	33 837	-3,0%	240 999	+6,2%	146 933	+3,3%	576 937	61,0%	+ 4,4 %

(1) Comprend : Intérim, Postes et Télécommunication, Location sans opérateur, Activités Informatiques, Recherche et Développement, Services fournis principalement aux entreprises, Assainissement, Voirie et Gestion des Déchets.

(2) Uniquement les déclarations concernant les agents recrutés sur des contrats de droit privé.

Pour le régime général, les Urssaf ont enregistré 945 000 déclarations préalables à l'embauche en 2005, soit 4,9 % de plus qu'en 2004.

L'industrie est le seul secteur qui connaît une diminution de ses intentions d'embauches (- 3,3 %) et ceci pour la cinquième année consécutive. On note toutefois des disparités, puisque si la fabrication de matériel de transport décroît de 44,6 %, la métallurgie-travail des métaux progresse de 10,4 %.

Le secteur de la construction se porte plutôt bien en enregistrant 12,9 % de DPAE de plus que l'an passé après une hausse de 7,5 % entre 2003 et 2004.

Les intentions d'embauche dans le commerce sont stables par rapport à l'an dernier (+ 0,2 %). Cette progression des intentions d'embauche est exclusivement soutenue par le commerce de gros et intermédiaire du commerce (+1,7 %).

S'agissant des services, le volume de déclaration s'accroît de 5,3 % après une hausse du même ordre en 2004.

Comme l'an passé cette progression est surtout à mettre "au profit" de deux secteurs : celui des hôtels restaurants (+ 10,9 %) et des activités récréatives, culturelles et sportives (+ 20,2 %). L'administration publique est le seul secteur à enregistrer un recul d'intentions d'embauches (- 6,5 %).

Les intentions d'embauche dans le secteur du travail temporaire évoluent à nouveau assez fortement cette année (+ 4,4 %) et expliquent 61 % de l'ensemble des déclarations.

Au regard de l'année de référence (1994), l'année 2005 ne fait que confirmer l'importance de l'intérim qui poursuit sa progression. Hors intérim, la tendance dans le secteur des services demeure inscrite à la hausse mais avec un léger fléchissement. S'agissant de la construction, l'ensemble des trimestres de l'année 2005 affiche un volume d'intentions

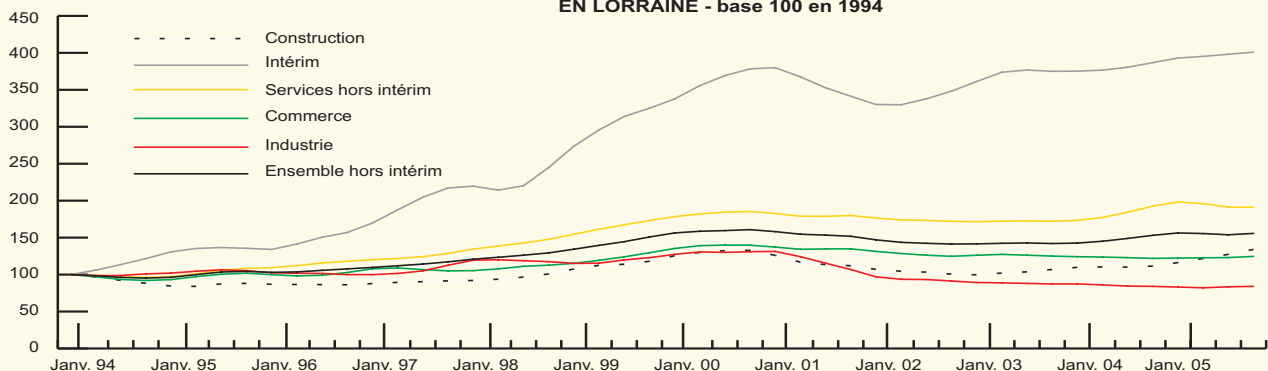
d'embauche en progression, confirmant la tendance à la hausse enregistrée en 2004 après le fléchissement des années 2002 et 2003 (pour partie). Le quatrième trimestre enregistre même le plus fort volume de déclaration depuis 1994. En revanche, l'industrie se situe régulièrement 17 points en dessous des volumes enregistrés en 1994, soit un écart encore plus marqué que l'année dernière. S'agissant du commerce, la tendance est plutôt au ralentissement de la croissance des déclarations par rapport aux années antérieures. Sur l'ensemble des secteurs, hors intérim, l'année 2005 a prolongé la tendance à la hausse observée fin 2004.

Pour le régime agricole, après une nette embellie en 2004 (+ 8,9 %), l'année 2005 est marquée par un net retournement de situation, avec une baisse significative des embauches (- 5,5 %). 13 421 intentions d'embauche ont été enregistrées, contre 14 208 un an plus tôt. Cette baisse s'explique essentiellement par l'évolution défavorable de l'emploi dans le secteur cultures et élevages (jusqu'alors très fortement créateur d'emplois), mais également dans le secteur des organismes professionnels agricoles.

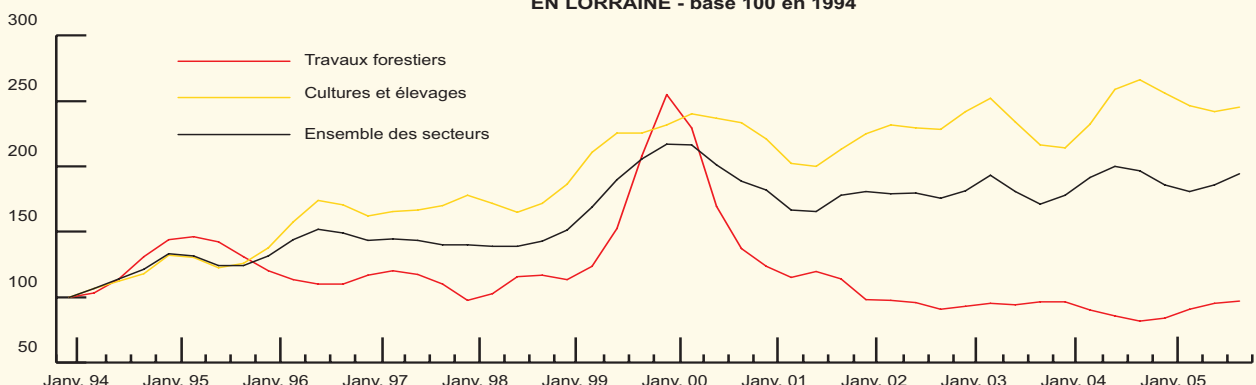
Au regard de l'année 1994, année de référence, la tendance à la progression des déclarations d'embauche est stoppée par une baisse des déclarations en 2005.

Depuis la tempête 1999, le volume de déclarations est en diminution dans le secteur des travaux forestiers, en moyenne - 8 % par rapport à 1994, malgré la légère progression en fin d'année. S'agissant du secteur des cultures et élevages, la tendance à la hausse ne s'est poursuivie qu'au cours du 1^{er} semestre de l'année pour s'inverser au second.

**EVOLUTION DU NOMBRE DE DECLARATIONS DU REGIME GENERAL
EN LORRAINE - base 100 en 1994**



**EVOLUTION DU NOMBRE DE DECLARATIONS DU REGIME AGRICOLE
EN LORRAINE - base 100 en 1994**



DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

1 - Les déclarations par activités économiques

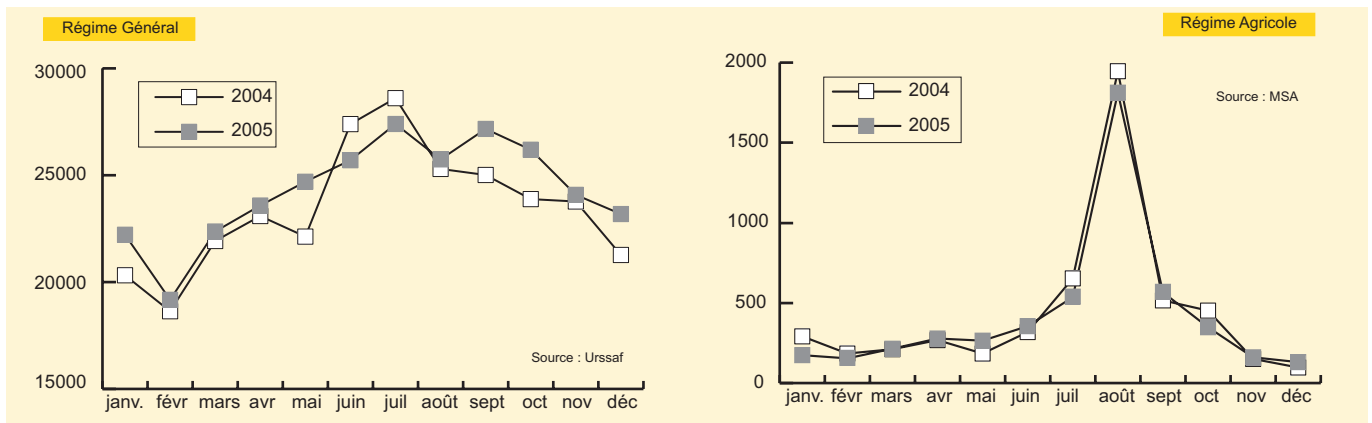
Source Urssaf-MSA

ACTIVITES DU REGIME GENERAL	2005		Variation(%) 2005/2004
	Nombre	Structure(%)	
AGRICULTURE,SYLVICULTURE ET PECHE	9	n.s.	0.0
INDUSTRIE	6 656	2.3	- 0.5
dont : Industries agro-alimentaire	1 720	0.6	- 7.1
CONSTRUCTION	6 236	2.1	+ 14.5
COMMERCE	16 171	5.5	- 1.5
dont : Com. de détail & réparations d'articles domestiques	12 055	4.1	- 1.0
Com. de gros & intermédiaires du commerce	2 799	1.0	- 3.9
SERVICES	261 956	89.9	+ 3.8
dont : Travail temporaire	155 168	53.2	+ 4.5
Services aux entreprises hors travail temporaire	27 944	9.6	+ 24.5
Activités récréatives, culturelles et sportives	21 619	7.4	+ 28.5
Hôtels et restaurants	18 688	6.4	+ 13.3
Santé et action sociales*	16 782	5.8	+ 1.7
Activités associatives	5 528	1.9	+ 3.4
Education*	3 594	1.2	- 7.3
Transports terrestres	2 665	0.9	+ 12.4
Administration publique*	2 344	0.8	- 33.3
ACTIVITES INDETERMINEES	470	0.2	+ 13.3
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	291 504	100.0	+ 3.6
ACTIVITES DU REGIME AGRICOLE			
Cultures et Elevages	3 517	70.3	- 6.3
Travaux forestiers	208	4.2	+ 11.8
Entreprises de travaux agricoles	600	12.0	+ 2.6
Coopératives agricoles	436	8.7	- 15.3
Organismes professionnels agricoles	242	4.8	+ 2.5
Activités diverses	2	0.0	n.s.
ENSEMBLE DU REGIME AGRICOLE	5 005	100.0	- 5.2
TOTAL TOUS REGIMES CONFONDUS	296 509		+ 3.4

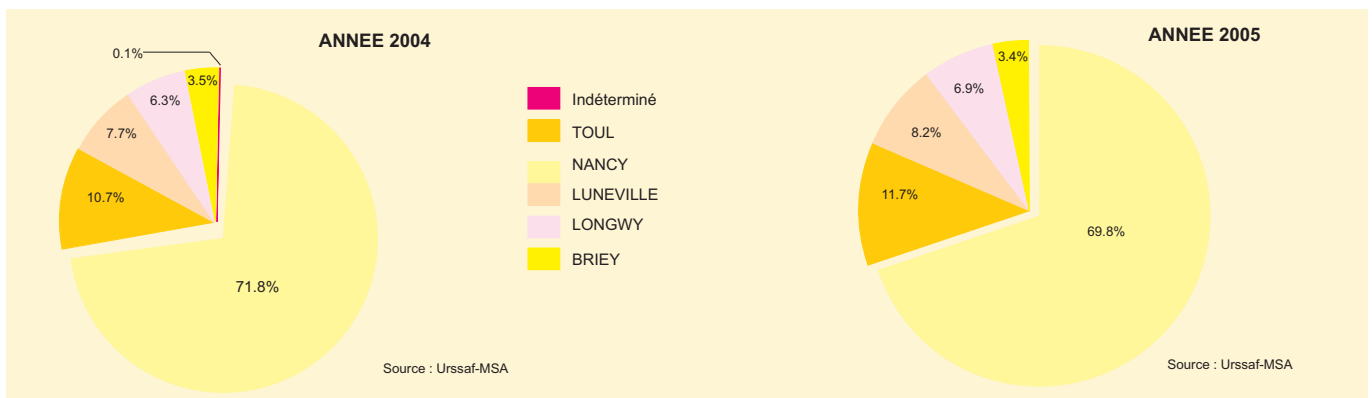
n.s. non significatif

* Uniquement les déclarations concernant les agents recrutés sur des contrats de droit privé

2 - L'évolution mensuelle du nombre de déclarations 2005/2004



3 - La part des déclarations par zones d'emploi des régimes général et agricole



Pour le régime général, l'Urssaf de Meurthe et Moselle a enregistré 291 500 déclarations préalables à l'embauche au cours de l'année 2005, en progression de 3,6 % par rapport à 2004.

Par secteurs : après une diminution successive des intentions d'embauche au début des années 2000, pour la troisième année consécutive, les intentions d'embauche progressent dans le département. Alors qu'en 2004, le volume des missions de travail temporaire était en baisse, la progression en 2005 des missions d'intérim (+ 4,5 %) explique principalement l'augmentation globale des déclarations d'embauche. Il convient de souligner que les missions de travail temporaire représentent 53,2 % du volume global des intentions d'embauche et que l'ensemble des services couvre près de 90 % des intentions d'embauche du département. Les services, hors travail temporaire, progressent globalement de 2,8 % et comme en 2004, cette augmentation concerne trois secteurs d'activités :

- les services aux entreprises (hors intérim) (+ 24,5 %) : les activités de sécurité et d'enquêtes progressent comme en 2004 de 48 %.
- les activités récréatives, culturelles et sportives (+ 28,5 %) qui relèvent principalement de structures associatives pour lesquelles la progression des intentions d'embauche est, en 2005, de 4 %. Les intentions d'embauche des activités artistiques progressent fortement en 2005.
- les hôtels et restaurants (+ 13,3 %) : les trois principales activités qui expliquent cette progression sont les traiteurs (+ 21 %), la restauration de type traditionnel (+ 34 %) ainsi que les hôtels avec restaurant (+ 23 %).

Dans l'industrie, le volume global des intentions d'embauche diminue faiblement par rapport à 2004 (- 0,5 %) et reste globalement stable sur les trois dernières années.

Le commerce voit ses intentions d'embauche diminuer en 2005 (- 1,5 %). Dans ce secteur, trois types d'activités concentrent plus de la moitié des déclarations d'embauche : les hypermarchés, les supermarchés et l'habillement. La construction connaît la plus forte progression des intentions d'embauche (+ 14,5 %) qui s'observe principalement à partir de septembre 2005, concomitamment à la mise en place du CNE (Contrat Nouvelle Embauche). La construction enregistre sur les quatre derniers mois de l'année 2005 le taux de recours au CNE le plus élevé. Les intentions d'embauche en CNE représentent 14,9 % du total des intentions d'embauche de la construction contre un taux moyen tous secteurs confondus de 4,9 %.

Par zones d'emploi : La zone d'emploi de Nancy concentre 70 % des déclarations d'embauche, en très légère progression 0,3 %. Trois zones d'emploi enregistrent une progression proche de 12 % des intentions d'embauche : Longwy, Lunéville et Toul.

Pour le régime agricole, la baisse du nombre de déclarations est de 5,2 %. Elle fait suite à plusieurs années de hausse continue. Les principaux secteurs concernés sont ceux des coopératives (- 15,3 %) et des cultures et élevages (- 6,3 %), malgré une forte activité au mois d'août, liée à la récolte de fruits qui n'a pas toutefois permis de compenser la tendance générale à la baisse des embauches.

Comme en 2004, les intentions d'embauches augmentent dans les secteurs des travaux forestiers (+ 11,8 %) et des organismes professionnels agricoles (+ 2,5 %).

4 - Répartition des déclarations d'embauches du régime général par nature de contrats de septembre à décembre 2005

Source : AcoSS - Urssaf de Lorraine

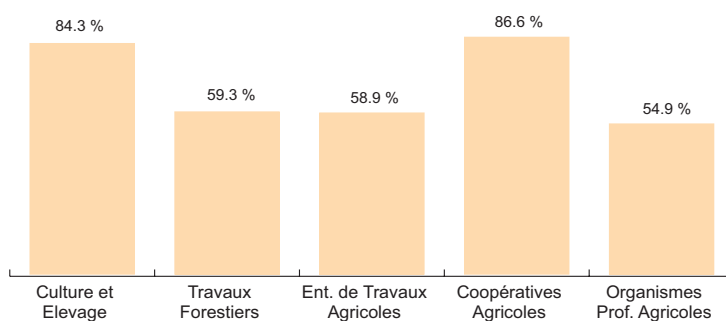
Hors missions de travail temporaire, toutes tailles d'entreprises confondues, 78 % des intentions d'embauche sont des contrats à durée déterminée (CDD), 17 % des contrats à durée indéterminée (CDI) et 5 % des contrats nouvelle embauche (CNE). Pour les entreprises de 0 à 19 salariés, la part des intentions d'embauche en CNE est de 12 %.

	CDD de moins de 30 jours	CDD d'au moins 30 jours	CDI	CNE	Total
0 à 19 salariés					
Nombre	8 612	4 200	3 195	2 193	18 200
Part	47.3 %	23.1 %	17.6 %	12.0 %	100.0 %
Toutes tailles					
Nombre	25 542	11 804	8 325	2 334	48 005
Part	53.2 %	24.6 %	17.3 %	4.9 %	100,0 %

Depuis la mise en place du CNE en août 2005, les Urssaf réalisent une estimation de la répartition des déclarations par type de contrats (cf note méthodologique).

5 - Nature des contrats créés dans le régime agricole en 2004

Part des CDD dans les nouveaux emplois 2004



Source : statistique sur les nouveaux emplois issue du tableau de bord de l'emploi agricole (ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année).

Comme les années précédentes, les emplois créés en 2004 ont été majoritairement des recrutements à durée déterminée : tous secteurs confondus, 79 % des 3 900 nouveaux emplois sont des CDD. L'importance du recours à ce type de contrat varie d'un secteur à l'autre : il atteint son maximum dans les secteurs coopératives agricoles (87 % des nouveaux emplois) et culture et élevage 84 %.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

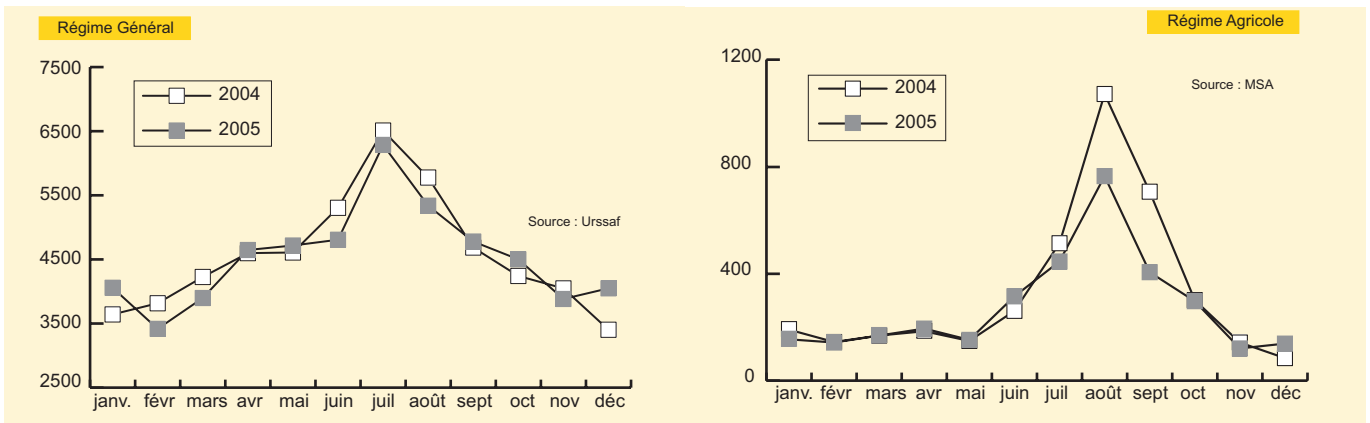
1 - Les déclarations par activités économiques

Source Urssaf-MSA

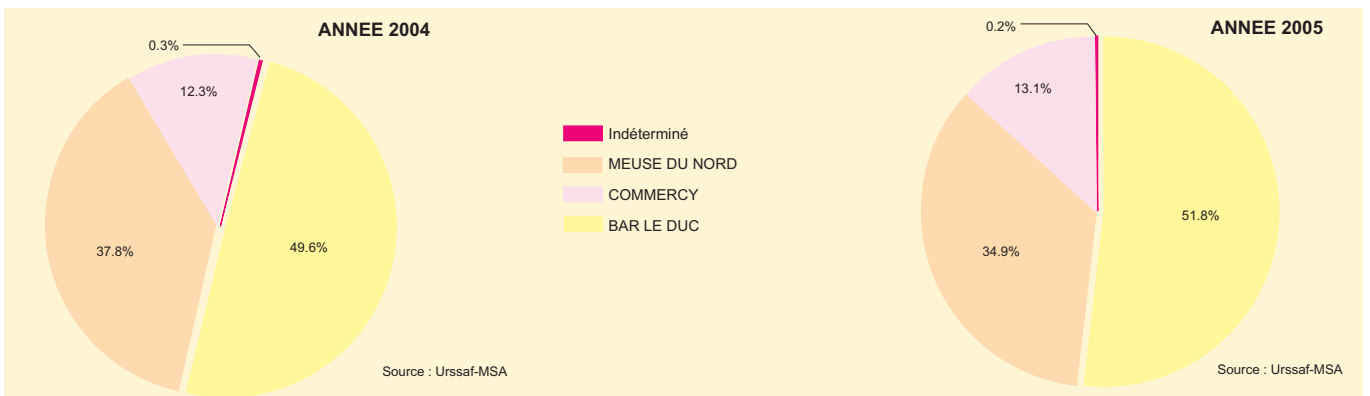
ACTIVITES DU REGIME GENERAL	2005		Variation(%) 2005/2004
	Nombre	Structure(%)	
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	24	n.s.	- 4.0
INDUSTRIE	2 488	4.6	- 7.0
dont : Industries agro-alimentaire	1 130	2.1	- 4.6
CONSTRUCTION	1 583	2.9	+ 15.2
COMMERCE	3 861	7.1	+ 20.1
dont : Com. de détail & réparations d'articles domestiques	2 942	5.4	+ 17.9
Com. de gros & intermédiaires du commerce	576	1.1	+ 31.2
SERVICES	46 153	84.9	- 2.6
dont : Travail temporaire	33 837	62.2	- 3.0
Santé et action sociale*	2 660	4.9	+ 10.7
Hôtels et restaurants	2 300	4.2	+ 0.1
Services aux entreprises hors travail temporaire	1 460	2.7	- 0.2
Activités associatives	1 297	2.4	- 7.0
Administration publique*	1 251	2.3	- 14.7
Activités récréatives, culturelles et sportives	1 226	2.3	+ 16.7
Postes et télécommunication	567	1.0	- 46.2
Transports terrestres	477	0.9	+ 8.6
ACTIVITES INDETERMINEES	81	0.1	- 49.4
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	54 380	100.0	- 0.9
ACTIVITES DU REGIME AGRICOLE			
Cultures et Elevages	2 424	73.6	- 9.9
Travaux forestiers	347	10.5	- 0.3
Entreprises de travaux agricoles	227	6.9	- 1.3
Coopératives agricoles	152	4.6	+ 1.3
Organismes professionnels agricoles	118	3.6	- 74.6
Activités diverses	26	0.8	- 21.2
ENSEMBLE DU REGIME AGRICOLE	3 294	100.0	- 15.9
TOTAL TOUS REGIMES CONFONDUS	57 674		- 1.9

* Uniquement les déclarations concernant les agents recrutés sur des contrats de droit privé

2 - L'évolution mensuelle du nombre de déclarations 2005/2004



3 - La part des déclarations par zones d'emploi des régimes général et agricole



Pour le régime général, 54 380 déclarations d'embauche ont été enregistrées dans le département. Après une forte progression des intentions d'embauche en 2003 (+ 14,1 %), le volume des déclarations reste stable en 2004 (+ 0,4 %) et en 2005 (- 0,9 %). Les missions de travail temporaire ont fortement progressé en 2003 (+ 21 %), elles sont restées stables en 2004 (+ 0,4 %) et elles baissent en 2005 (- 3 %). Cette baisse touche uniquement la Meuse alors que les missions d'intérim progressent en 2005 dans les autres départements lorrains.

Par secteurs : les missions d'intérim couvrant 62 % du total des intentions d'embauche et 73 % des services, ces derniers enregistrent une baisse de 2,6 % des intentions d'embauche en 2005. Pour la deuxième année consécutive, les services aux entreprises hors travail temporaire voient leurs intentions d'embauche se contracter (- 0,2 %). Le domaine de la santé et de l'action sociale progresse de 10,7 % dont une progression de 8 % pour les activités hospitalières.

Comme pour les trois autres départements lorrains, l'industrie voit ces intentions d'embauche diminuer en 2005. Cette diminution est toutefois plus forte en Meuse (- 7 % contre une diminution moyenne en Lorraine de - 3,3 %).

Deux secteurs connaissent une forte progression en 2005 :
- le commerce (+ 20,1 %) : les intentions d'embauche des hypermarchés de la Meuse progressent de + 77 % en 2005.
- la construction (+ 15,2 %) : le volume des intentions d'embauche a progressé en juin et juillet 2005, mais également en septembre et octobre en liaison pour ces deux mois avec la mise en place du CNE. Les intentions d'embauche en CNE représentent 16,9 % du total des intentions d'embauche de la construction contre un taux moyen tous secteurs confondus de 5,9 %.

Par zones d'emploi : La diminution des déclarations d'embauche concerne principalement la zone d'emploi de Verdun (- 9 %). Après une diminution en 2004, les déclarations d'embauche progressent sur la zone de Bar le duc. Sur Commercy, les déclarations d'embauche poursuivent, comme en 2004, leur progression.

Pour le régime agricole, l'année est marquée par une forte baisse des déclarations d'embauche (- 15,9 %), la plus importante en Lorraine, représentant plus de 620 emplois.

La quasi-totalité des secteurs est concernée par cette évolution. Après une année 2004 favorable, l'embauche diminue nettement dans le secteur des organismes professionnels agricoles en pleine restructuration (- 74,6 %) et dans celui des cultures et élevages (- 9,9 %). Seules les coopératives agricoles enregistrent une légère augmentation des intentions d'embauche (+ 1,3 %).

4 - Répartition des déclarations d'embauches du régime général par nature de contrats de septembre à décembre 2005

Source : Acooss - Urssaf de Lorraine

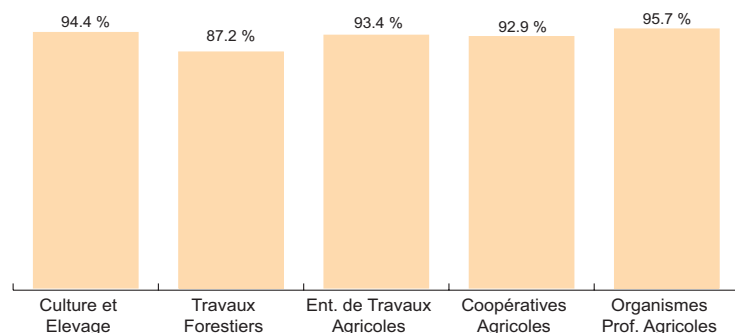
Hors missions de travail temporaire, toutes tailles d'entreprises confondues, trois intentions d'embauche sur quatre sont des contrats à durée déterminée (CDD), 20 % des contrats à durée indéterminée (CDI) et 6 % des contrats nouvelle embauche (CNE). Pour les entreprises de 0 à 19 salariés, la part des intentions d'embauche en CNE est de 12 %.

	CDD de moins de 30 jours	CDD d'au moins 30 jours	CDI	CNE	Total
0 à 19 salariés					
Nombre	1 355	944	559	378	3 236
Part	41.9 %	29.2 %	17.3 %	11.7 %	100.0 %
Toutes tailles					
Nombre	2 704	2 251	1 309	385	6 649
Part	40.7 %	33.9 %	19.7 %	5.8 %	100,0 %

Depuis la mise en place du CNE en août 2005, les Urssaf réalisent une estimation de la répartition des déclarations par type de contrats (cf note méthodologique).

5 - Nature des contrats créés dans le régime agricole en 2004

Part des CDD dans les nouveaux emplois 2004



Comme les années précédentes, les emplois créés en 2004 ont été majoritairement des recrutements à durée déterminée : tous secteurs confondus, 80 % des 2 400 nouveaux emplois sont des CDD. L'importance du recours à ce type de contrat varie d'un secteur à l'autre : il atteint son maximum dans les secteurs culture et élevage (88 % des nouveaux emplois) et entreprises de travaux agricoles 81 %.

Source : statistique sur les nouveaux emplois issue du tableau de bord de l'emploi agricole (ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année).

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 - Les déclarations par activités économiques

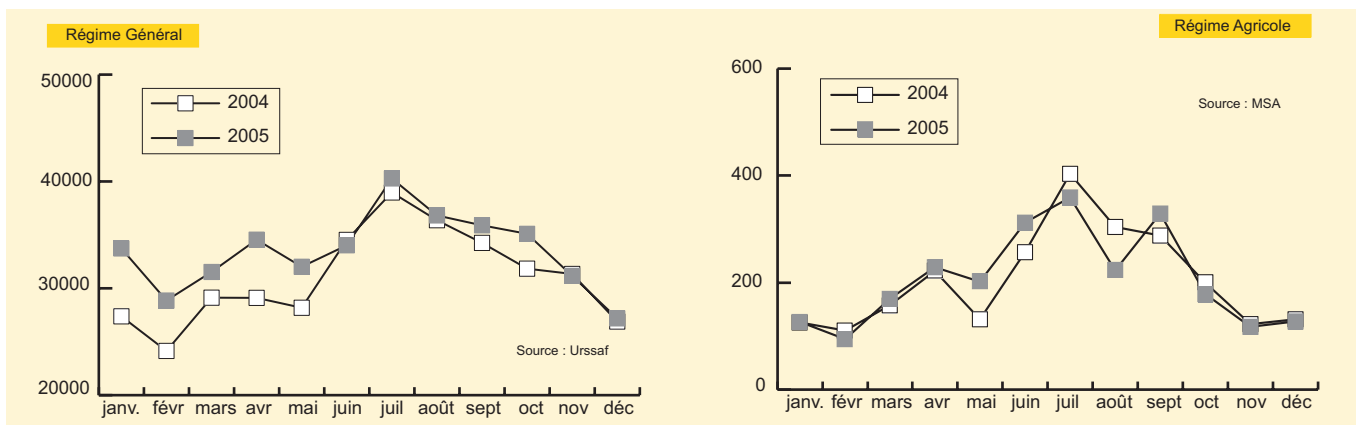
Source Urssaf-MSA

ACTIVITES DU REGIME GENERAL	2005		Variation(%)
	Nombre	Structure(%)	2005/2004
AGRICULTURE,SYLVICULTURE ET PECHE	6	n.s.	n.s.
INDUSTRIE	15 010	3.7	- 3.8
dont : Industries agro-alimentaire	3 753	0.9	- 3.9
Travail des métaux	2 638	0.7	+ 9.3
CONSTRUCTION	10 727	2.7	+ 10.9
COMMERCE	23 194	5.8	- 4.4
dont : Com. de détail & réparations d'articles domestiques	17 753	4.4	- 5.8
Com. de gros & intermédiaires du commerce	2 117	0.5	- 3.8
SERVICES	351 221	87.6	+ 9.2
dont : Travail temporaire	240 999	60.1	+ 6.2
Services aux entreprises hors travail temporaire	32 477	8.1	+ 46.4
Santé et action sociale*	18 705	4.7	+ 1.8
Activités récréatives, culturelles et sportives	17 154	4.3	+ 14.7
Hôtels et restaurants	15 664	3.9	+ 6.2
Administration publique*	5 770	1.4	+ 9.4
Activités associatives	5 157	1.3	+ 4.9
Education*	3 972	1.0	+ 22.3
ACTIVITES INDETERMINEES	957	0.2	+ 35.7
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	401 151	100.0	+ 7.8
ACTIVITES DU REGIME AGRICOLE			
Cultures et Elevages	1 318	53.5	- 0.5
Travaux forestiers	140	5.7	+ 0.7
Entreprises de travaux agricoles	491	19.9	+ 8.6
Coopératives agricoles	311	12.6	- 5.2
Organismes professionnels agricoles	187	7.6	+ 10.0
Activités diverses	18	0.7	n.s.
ENSEMBLE DU REGIME AGRICOLE	2 465	100.0	+ 0.6
TOTAL TOUS REGIMES CONFONDUS	403 616		+ 7.7

n.s. non significatif

* Uniquement les déclarations concernant les agents recrutés sur des contrats de droit privé

2 - L'évolution mensuelle du nombre de déclarations 2005/2004



3 - La part des déclarations par zones d'emploi des régimes général et agricole



Pour le régime général, l'année 2005 a été marquée par une reprise de la hausse du nombre d'intentions d'embauche formulées par les entreprises du département.

En effet, les employeurs ont déclaré plus de 401 000 embauches, soit une hausse de 7,8 % par rapport à l'année précédente (l'évolution ayant été de + 1,3 % entre 2003 et 2004).

Par secteurs : le travail temporaire explique largement cette hausse qui a concerné 60 % des embauches en 2005. Toutefois, certains secteurs enregistrent un regain de l'emploi, abstraction faite des missions d'intérim : hôtels restaurants (+ 6 %), construction (+ 11 %), services collectifs, sociaux et personnels (+ 12 %), salariés non fonctionnaires titulaires des administrations (+ 9 %), activités financières (+ 13 %) et éducation (+ 22 %).

En revanche, la dégradation de l'emploi dans les secteurs de l'Industrie (- 3,8 %), de commerce (- 4 %), et des transport et télécommunications (- 7 %) se poursuit.

Le secteur de la Santé et de l'Action Sociale a connu une reprise des intentions d'embauches après une baisse régulière depuis 2002 (+ 2 %).

Par zones d'emploi : au cours de l'année 2005, les embauches se sont surtout concentrées sur la zone de Metz (151 000) qui est toutefois la seule zone du département à connaître une évolution négative de 8 % par rapport à l'année 2004.

La hausse du nombre d'intentions d'embauche a profité aux autres zones d'emploi, en particulier celles de Sarrebourg (+ 68 %) et du Bassin Houiller (+ 25 %).

Pour le régime agricole, la tendance à la stabilisation de l'emploi constatée en 2004 se confirme. Ainsi, les déclarations d'embauche augmentent légèrement en 2005 (+ 0,6 %), pour un volume global d'emploi qui reste toutefois le plus faible de la région. La plus forte hausse concerne une nouvelle fois le secteur des entreprises de travaux agricoles (+ 8,6 %). Le secteur des coopératives agricoles enregistre une baisse de 5,2 % des intentions d'embauche, après une année 2004 exceptionnelle (+ 27 %).

4 - Répartition des déclarations d'embauches du régime général par nature de contrats de septembre à décembre 2005

Source : Acoff - Urssaf de Lorraine

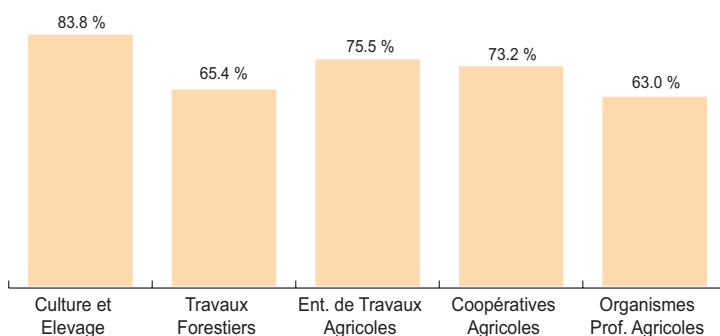
Hors missions de travail temporaire, toutes tailles d'entreprises confondues, 69 % des intentions d'embauche sont des contrats à durée déterminée (CDD), 24 % des contrats à durée indéterminée (CDI) et 7 % des contrats nouvelle embauche (CNE). Pour les entreprises de 0 à 19 salariés, près de 2 déclarations sur 10 est un CNE.

	CDD de moins de 30 jours	CDD d'au moins 30 jours	CDI	CNE	Total
0 à 19 salariés					
Nombre	6 257	5 651	4 545	3 451	19 904
Part	31.4 %	28.4 %	22.8 %	17.3 %	100.0 %
Toutes tailles					
Nombre	20 094	15 408	12 395	3 646	51 543
Part	39.0 %	29.9 %	24.0 %	7.1 %	100,0 %

Depuis la mise en place du CNE en août 2005, les Urssaf réalisent une estimation de la répartition des déclarations par type de contrats (cf note méthodologique).

5 - Nature des contrats créés dans le régime agricole en 2004

Part des CDD dans les nouveaux emplois 2004



Comme les années précédentes, les emplois créés en 2004 ont été majoritairement des recrutements à durée déterminée : tous secteurs confondus, 62 % des 1 600 nouveaux emplois sont des CDD. L'importance du recours à ce type de contrat varie d'un secteur à l'autre : il atteint son maximum dans le secteur cultures et élevages (66 % des nouveaux emplois).

Source : statistique sur les nouveaux emplois issue du tableau de bord de l'emploi agricole (ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année).

DEPARTEMENT DES VOSGES

1 - Les déclarations par activités économiques

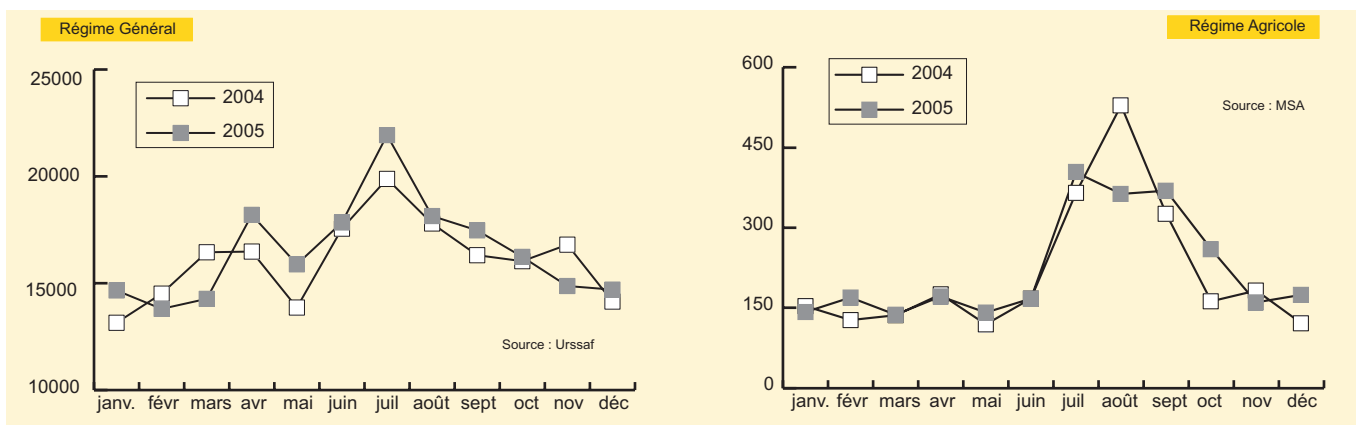
Source Urssaf-MSA

ACTIVITES DU REGIME GENERAL	2005		Variation(%) 2005/2004
	Nombre	Structure(%)	
AGRICULTURE,SYLVICULTURE ET PECHE	18	n.s.	+ 28.6
INDUSTRIE	6 331	3.2	- 3.5
dont : Industries agro-alimentaire	1 995	1.0	+ 17.4
CONSTRUCTION	3 692	1.9	+ 15.2
COMMERCE	8 386	4.2	+ 10.1
dont : Com. de détail & réparations d'articles domestiques	6 454	3.3	+ 13.2
Com. de gros & intermédiaires du commerce	1 148	0.6	- 0.1
SERVICES	179 079	90.4	+ 2.3
dont : Travail temporaire	146 933	74.2	+ 3.3
Services aux entreprises hors travail temporaire	5 523	2.8	- 18.8
Hôtels et restaurants	7 815	3.9	+ 18.9
Santé et action sociale*	4 420	2.2	- 1.2
Administration publique*	4 362	2.2	- 1.4
Activités récréatives, culturelles et sportives	2 378	1.2	- 2.0
Activités associatives	1 786	0.9	- 14.1
ACTIVITES INDETERMINEES	481	0.2	+ 10.3
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	198 002	100.0	+ 2.6
ACTIVITES DU REGIME AGRICOLE			
Cultures et Elevages	1 115	42.0	- 4.4
Travaux forestiers	399	15.0	+ 6.7
Entreprises de travaux agricoles	200	7.5	+ 8.7
Coopératives agricoles	678	25.5	+ 19.6
Organismes professionnels agricoles	262	9.9	- 0.8
Activités diverses	3	0.1	n.s.
ENSEMBLE DU REGIME AGRICOLE	2 657	100.0	+ 3.7
TOTAL TOUS REGIMES CONFONDUS	200 659		+ 2.6

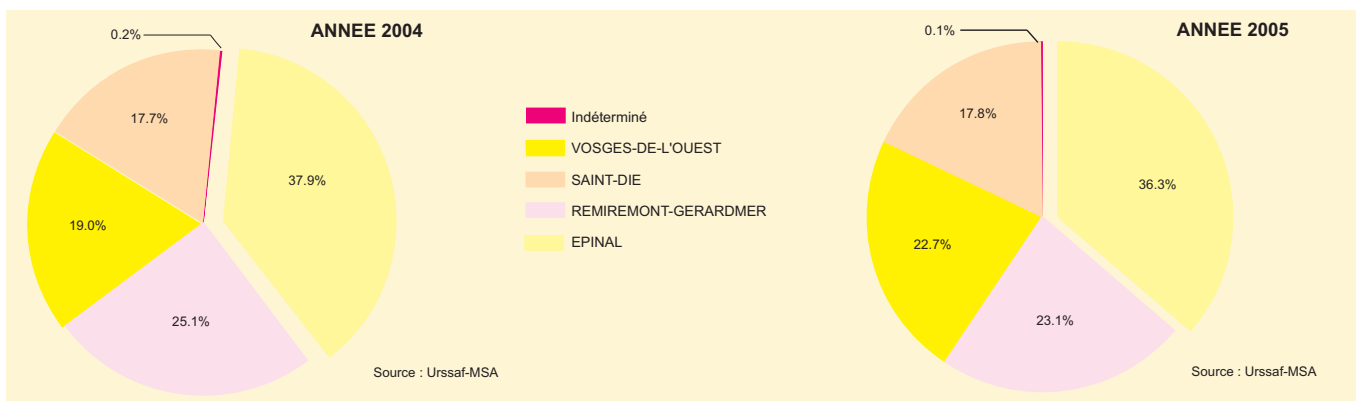
n.s. non significatif

* Uniquement les déclarations concernant les agents recrutés sur des contrats de droit privé

2 - L'évolution mensuelle du nombre de déclarations 2005/2004



3 - La part des déclarations par zones d'emploi des régimes général et agricole



Pour le régime général, près de 198 000 déclarations préalables à l'embauche ont été réalisées en 2005 par les employeurs du département. L'évolution de ces intentions d'embauche est en léger recul en 2005 avec un taux de 2,6 % contre un taux d'évolution supérieur en 2004 (4,5 %). La moindre progression des missions d'intérim explique en grande partie ce constat : elles progressent de seulement 3,3 % en 2005 contre près de 6 % en 2004. La part des missions d'intérim dans le total des intentions d'embauche reste élevée (74 %).

Par secteurs : les déclarations d'embauche directes (hors intérim) des industries vosgiennes reculent en 2005 (- 3,5 %). Cette diminution touche principalement l'industrie textile et le travail du bois. L'industrie agro alimentaire reste le seul secteur industriel en progression (+ 17,4 %).

L'activité du commerce est soutenue en terme d'intentions d'embauche avec une progression globale de 10,1 % qui trouve son explication dans le commerce de détail (+ 13,2 %). Ce secteur est principalement porté en 2005 par la progression des intentions d'embauche dans le commerce de détail d'habillement (+ 31 %), dans les hypermarchés (+ 20 %) ainsi que dans les supermarchés (+ 11 %).

La construction se relève également fortement en 2005 avec un taux d'évolution de + 15,2 % à rapprocher de la mise en place fin 2005 du CNE (contrat nouvelle embauche). Les intentions d'embauche en CNE représentent 18,4 % du total des intentions d'embauche de la construction contre un taux moyen tous secteurs confondus de 6,5 %.

Dans les services, pour la troisième année consécutive, les déclarations d'embauche des Hôtels restaurant progressent (+ 18,9 %).

Cette amélioration concerne principalement la restauration de type rapide (+ 23 %), les hôtels avec restaurant (+ 3 %) et les autres hébergements touristiques (+ 6 %). Les services aux entreprises hors travail temporaire diminuent et ceci notamment dans les activités de nettoyage. Le domaine de la santé et de l'action sociale diminue également (- 4 % pour les activités hospitalières).

Par zones d'emploi : La croissance des déclarations d'embauche est très contrastée selon les zones d'emploi. Pour la troisième année consécutive, la zone d'emploi de Saint Dié progresse en terme de déclarations d'embauche (+ 2,3 %). La zone d'emploi des Vosges de l'Ouest progresse considérablement en terme d'intentions d'embauche en 2005 (+ 22,1 %). Epinal et Remiremont-Gérardmer sont les deux zones qui enregistrent une diminution des intentions d'embauche en 2005 (respectivement -2,2 % et - 6,2 %).

Après quatre années consécutives de baisse, la situation de l'emploi s'est améliorée dans le **régime agricole**, marquée par une hausse des déclarations d'embauche de 3,7 %, la plus forte de la région.

Le dynamisme des secteurs des coopératives (+ 19,6 %) et des entreprises de travaux agricoles (+ 8,7 %), déjà constaté l'année précédente, se confirme en 2005. Le secteur des travaux forestiers renoue également avec les embauches (+ 6,7 %) grâce à une activité redevenue soutenue.

Comme pour l'ensemble des départements lorrains, les déclarations d'embauche sont en recul dans le secteur des cultures et élevages (- 4,4 %) du fait d'une activité moins favorable.

4 - Répartition des déclarations d'embauches du régime général par nature de contrats de septembre à décembre 2005

Source : Acoff - Urssaf de Lorraine

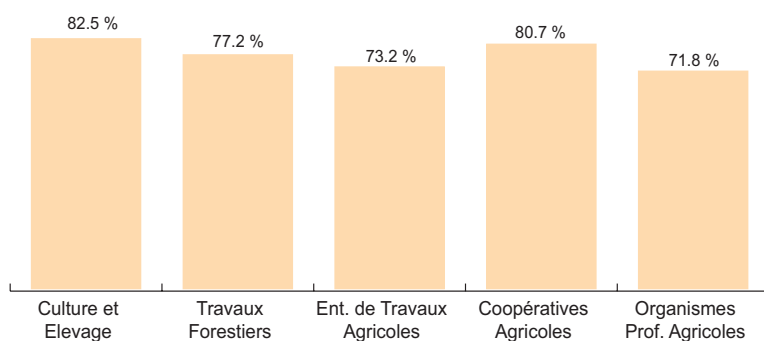
Hors missions de travail temporaire, toutes tailles d'entreprises confondues, 74 % des intentions d'embauche sont des contrats à durée déterminée (CDD), 20 % des contrats à durée indéterminée (CDI) et 6 % des contrats nouvelle embauche (CNE). Pour les entreprises de 0 à 19 salariés, la part des intentions d'embauche en CNE est de 12 %.

	CDD de moins de 30 jours	CDD d'au moins 30 jours	CDI	CNE	Total
0 à 19 salariés					
Nombre	3 002	2 662	1 427	933	8 024
Part	37.4 %	33.2 %	17.8 %	11.6 %	100.0 %
Toutes tailles					
Nombre	5 980	5 813	3 057	1 040	15 890
Part	37.6 %	36.6 %	19.2 %	6.5 %	100,0 %

Depuis la mise en place du CNE en août 2005, les Urssaf réalisent une estimation de la répartition des déclarations par type de contrats (cf note méthodologique).

5 - Nature des contrats créés dans le régime agricole en 2004

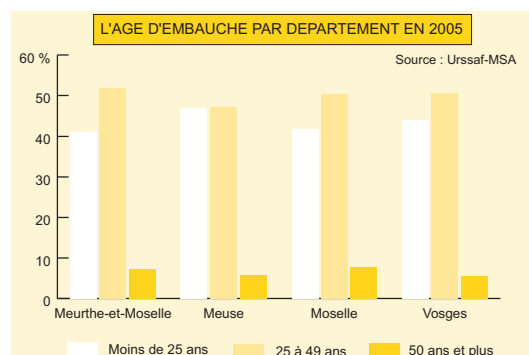
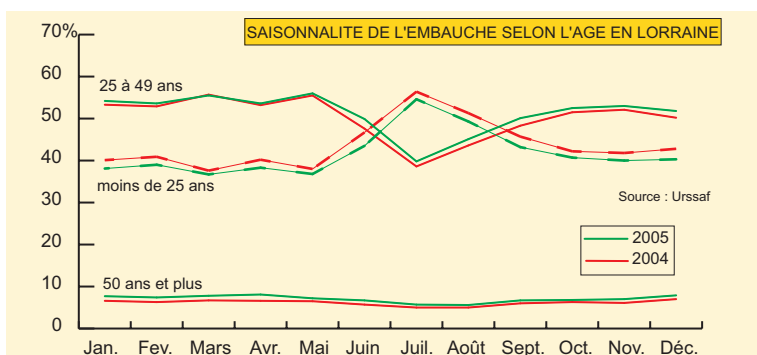
Part des CDD dans les nouveaux emplois 2004



Comme les années précédentes, les emplois créés en 2004 ont été majoritairement des recrutements à durée déterminée : tous secteurs confondus, 62 % des 1 600 nouveaux emplois sont des CDD. L'importance du recours à ce type de contrat varie d'un secteur à l'autre : il atteint son maximum dans les secteurs cultures et élevages (73 % des nouveaux emplois) et entreprises de travaux agricoles 63 %.

Source : statistique sur les nouveaux emplois issue du tableau de bord de l'emploi agricole (ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année).

L'AGE D'EMBAUCHE



Source Urssaf	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %
moins de 25 ans	118 672	+ 0.4	25 373	- 0.9	167 447	+ 0.4	86 545	- 1.6	398 037	- 0.1
25 à 49 ans	151 945	+ 5.1	26 016	- 1.8	202 466	+ 11.1	100 683	+ 6.1	481 110	+ 7.3
50 ans et plus	20 887	+ 12.3	2 991	+ 7.9	31 238	+ 34.5	10 774	+ 6.7	65 890	+ 20.5
Ensemble	291 504	+ 3.6	54 380	- 0.9	401 151	+ 7.8	198 002	+ 2.6	945 037	+ 4.9

Source MSA	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %	Nbre	05/04 en %
moins de 25 ans	2 868	- 4.9	1 681	- 20.1	1 369	+ 7.5	1 577	+ 5.5	7 495	- 5.0
25 à 49 ans	1 701	- 6.9	1 254	- 13.6	885	- 8.6	874	- 0.8	4 714	- 8.1
50 ans et plus	436	+0.0	359	-0.3	211	+ 1.4	206	+ 10.7	1 212	+ 1.8
Ensemble	5 005	- 5.2	3 294	- 15.9	2 465	+ 0.6	2 657	+ 3.7	13 421	- 5.5

Pour le régime général, comme en 2004, l'augmentation des intentions d'embauche n'a pas bénéficié aux plus jeunes (moins 25 ans) en Lorraine (-0,1 %). Evolution négative qui s'explique principalement par la diminution des déclarations d'embauche dans le département des Vosges (-1,6 % sur la période 2003-2004). En ce qui concerne la Meuse, alors qu'elle enregistrait la plus forte progression pour cette tranche d'âge l'an passé (+ 1,4 %), la diminution est de 0,9 % en 2005. Seuls les départements de Meurthe-et-Moselle et Moselle voient leurs effectifs "jeunes" évoluer positivement. S'agissant des 25-29 ans, seul le département de la Meuse voit son effectif diminuer encore cette année. Pour les 50 ans et plus, il convient de noter la poursuite par rapport à 2004 de la hausse des déclarations (+ 20,5 %) ; accroissement qui se confirme pour les quatre départements et notamment en Moselle (+ 34,5 %).

50,9 % des déclarations d'embauche enregistrées en Lorraine en 2005 concerne les 25-49 ans, 42 % les moins de 25 ans et près de 7 % les 50

ans et plus.

En ce qui concerne la saisonnalité de l'embauche selon l'âge, elle est identique aux années antérieures où l'on retrouve un pic estival pour les moins de 25 ans, contre un faible recrutement sur cette période pour les 25-49 ans et une quasi-uniformité tout au long de l'année pour les 50 ans et plus.

Pour le régime agricole, l'évolution négative du nombre total de déclarations se retrouve chez les moins de 25 ans et les 25-49 ans (respectivement - 5,0 et - 8,1 %) en Lorraine. Situation très marquée en Meuse où ces deux tranches d'âge diminuent respectivement de 20 et de près de 14 %.

En ce qui concerne les plus âgés (+ 1,8 % en région), leur progression est la plus sensible dans le département des Vosges (+10,7 %).

Près de 56 % des DPAE lorraines concernent les moins de 25 ans, 35 % les 25-49 ans et moins de 10 % pour les plus de 50 ans.

L'EMBAUCHE PAR SEXE

	Meurthe et Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Urssaf	Msa	Urssaf	Msa	Urssaf	Msa	Urssaf	Msa	Urssaf	Msa
Hommes	64.6	64.2	66.3	69.7	60.2	72.5	66.9	61.0	63.3	66.4
Femmes	35.4	35.8	33.7	30.3	39.7	27.5	33.1	39.0	36.7	33.6

L'EMBAUCHE PAR SEXE ET PAR SECTEURS D'ACTIVITE

Urssaf	Meurthe et Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total hors intérim dont	37.2	65.3	27.4	58.9	31.6	52.8	18.3	41.4	30.2	54.7
Commerce	3.7	9.1	4.6	12.1	3.9	8.6	2.4	8.0	3.6	8.8
Industrie	2.5	2.0	4.1	5.5	4.1	3.3	3.0	3.6	3.4	3.0
Construction	3.1	0.4	4.1	0.5	4.1	0.5	2.6	0.4	3.5	0.5
Services	27.7	53.7	14.0	40.2	19.2	40.2	10.0	29.2	19.5	42.1
Intérim	62.8	34.7	72.6	41.1	68.4	47.2	81.7	58.6	69.8	45.3
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

L'EMBAUCHE PAR SEXE

Une nouvelle fois, les intentions d'embauche concernent majoritairement les hommes que ce soit pour le régime général ou agricole (respectivement 63,3 et 66,4 %).

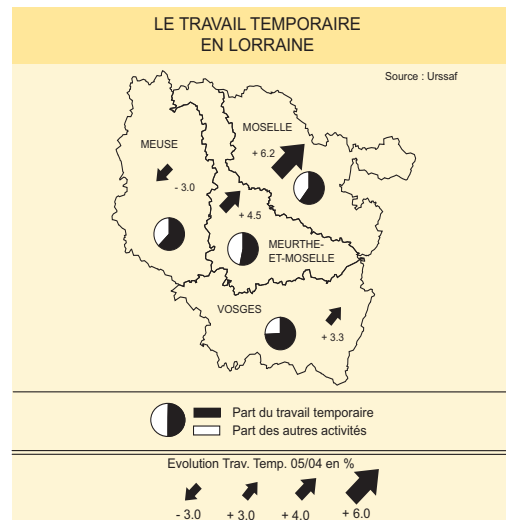
Pour le régime général, ce résultat s'explique par le poids de l'intérim dans le volume global des déclarations et par la part élevée des hommes dans ce type de contrat. 70 % des intentions d'embauche des hommes se réalisent dans l'intérim contre seulement 45 % pour les femmes.

La répartition des intentions d'embauche des hommes et des femmes selon les secteurs d'activité demeure par ailleurs identique à l'an passé : 42 % des déclarations d'embauche des femmes se réalisent dans les services contre seulement 19,5 % pour les hommes. Le commerce explique 9 % des déclarations des hommes contre 4 % pour les femmes. Le secteur de la construction n'embauche quasiment que des hommes.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE

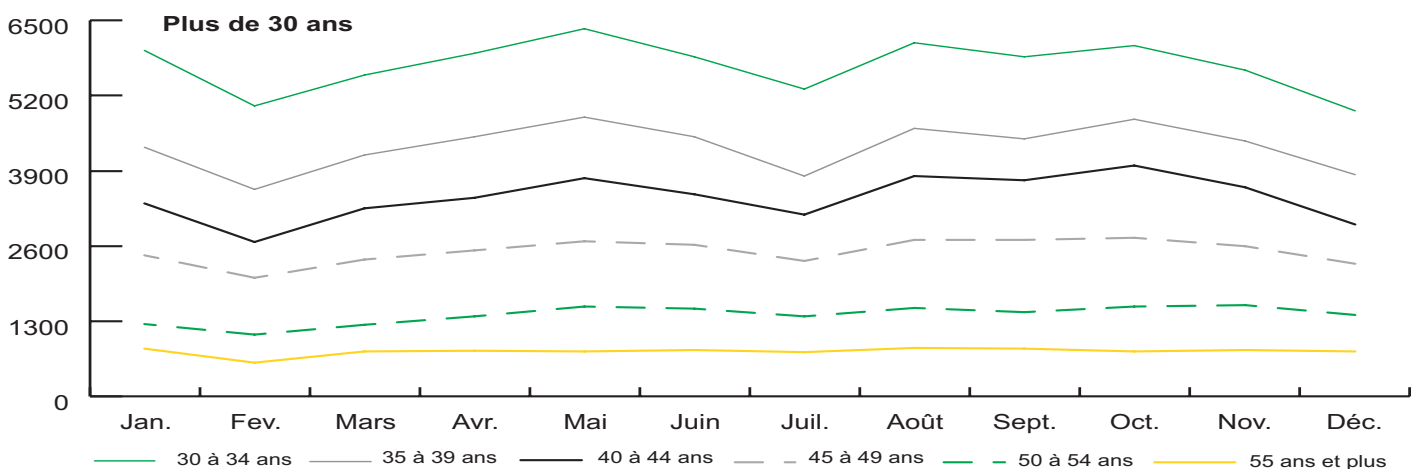
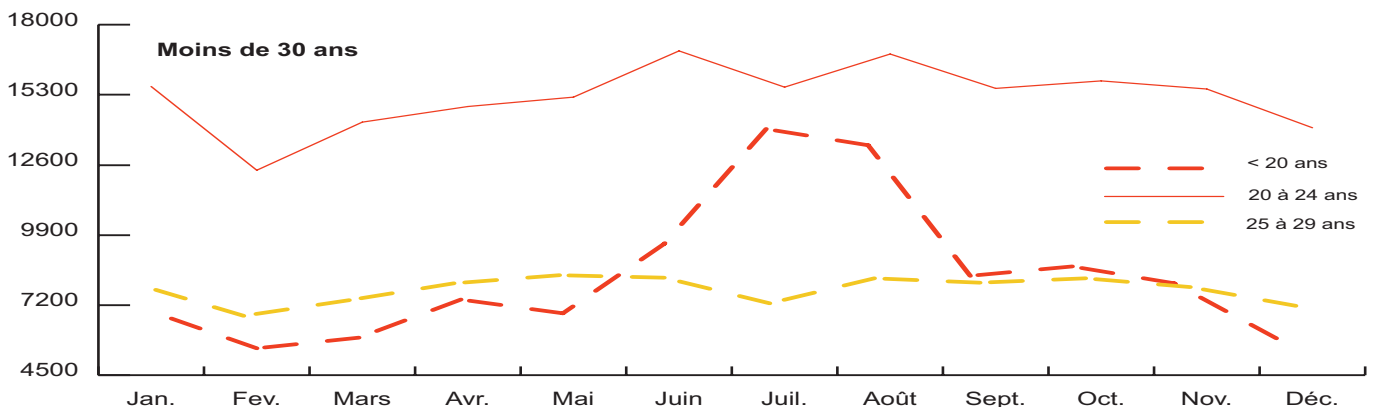
En 2005, près de 577 000 déclarations préalables à l'embauche ont concerné le travail temporaire (régime général) en Lorraine, soit 4,4 % de plus qu'en 2004. L'intérim a progressé dans tous les départements hormis en Meuse où il chute de 3 % sur un an. A l'inverse de la Moselle qui enregistre la plus forte progression (6,2 %).

Comme l'an passé, le travail temporaire représente 61 % des DPAE enregistrées. Si la Meuse et la Moselle sont proches du taux lorrain (62,2 et 60,1 %), les Vosges demeurent largement au-dessus de celui-



ci avec 74,2 %, à l'opposé de la Meurthe-et-Moselle qui n'enregistre que 53,2 % de ses intentions d'embauche dans ce secteur.

L'industrie (principalement l'industrie automobile et la métallurgie) et la construction restent les principaux secteurs utilisateurs des contrats de travail temporaire avec respectivement 55 et 18 % des missions d'intérim en équivalent temps plein (source Unédic 2004).



Bien que les 20-24 ans soient toujours les plus nombreux à relever du travail temporaire, la saisonnalité de leur embauche est proche de celle des 35-39 ans et des 40-44 ans. En effet, l'embauche de chacune de ces tranches d'âge diminue entre janvier et février, progresse ensuite jusqu'en mai, chute légèrement pendant la période estivale (dans une moindre mesure pour les 20-24 ans), augmente à nouveau en automne et décline une nouvelle fois à la période hivernale.

Les moins de 30 ans ont enregistré légèrement moins de déclarations que l'an passé sur la période estivale (66 % l'an dernier contre 64 % en 2005).

Pour les plus de 50 ans, il n'y a quasiment pas de saisonnalité du recours au travail temporaire, à l'image de l'absence de saisonnalité des déclarations d'embauche.

REGARD SUR ...

... LE CONTRAT NOUVELLE EMPLOI -CNE- (Régime Général)

Cumul de septembre 2005 à mars 2006	Intentions d'embauches CNE	Total des intentions d'embauche	Répartition par secteur des embauches CNE	Répartition par secteur des embauches totales	Taux de CNE (*)
Industrie	1 372	16 499	11.1 %	8.2 %	8.3 %
BTP	2 567	12 783	20.8 %	6.4 %	20.1 %
Tertiaire	8 365	171 340	67.7 %	85.1 %	4.9 %
Autre	55	663	0.4 %	0.3 %	8.3 %
Total	12 364	201 285	100.0 %	100.0 %	6.1 %

* Taux de CNE = intentions d'embauche CNE secteur / total intentions d'embauche du même secteur

Source : Acoff - Urssaf de Lorraine

L'Acoff (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) et les Urssaf publient depuis septembre 2005 une estimation de la proportion de Contrats Nouvelle Embauche (CNE) déclarés à travers la déclaration unique d'embauche. Ce chiffrage s'appuie sur les déclarations d'embauche effectuées sur Internet (45 % des déclarations) pour lesquelles la nature du contrat de travail doit être obligatoirement renseignée par l'employeur, la non saisie de cette information étant bloquante. Le même type de contrainte ne pouvant être appliqué aux déclarations papier, celles-ci ne sont pas retenues dans l'analyse.

Le CNE est réservé aux entreprises ayant de 0 à 20 salariés inclus (équivalent temps plein) avant l'embauche. Actuellement, les Urssaf ne disposent pas d'informations sur la taille des entreprises en terme d'équivalent temps plein mais elles disposent de l'effectif réel en fin de mois (personne physique). Ainsi, est-il normal de trouver des CNE dans des entreprises de plus de 20 salariés, puisque certaines entreprises ayant plus de 20 salariés personnes physiques peuvent se retrouver sous le seuil admis en équivalent temps plein.

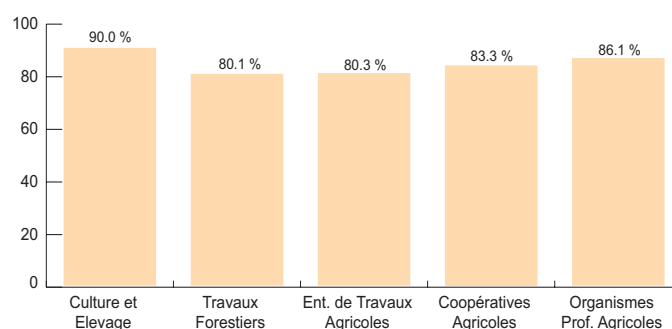
La répartition par secteur mesurée sur les quatre derniers mois de l'année 2005 fait apparaître un taux de recours au CNE plus élevé pour la construction (19,9 %) et l'industrie (8 %). Pour ces deux secteurs, le taux de recours au CNE est supérieur au taux national (18,4 % pour la construction et 7,7 % pour l'industrie). Concernant la construction en Lorraine, ce sont surtout les travaux de maçonnerie générale qui ont un taux de recours au CNE plus élevé.

... LE CONTRAT NOUVELLE EMPLOI -CNE- (Régime Agricole)

	Cumul 09 à 12.2005
Cultures et Elevage	31
Travaux forestiers	25
Ent. de travaux agricoles	19
Organismes Prof. agricoles	2
Total	77

Source : MSA

PART DES CDD DANS LES NOUVEAUX EMPLOIS 2004 (Régime Agricole)



Source : statistique sur les nouveaux emplois issue du tableau de bord de l'emploi agricole (ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année).

Comme les années précédentes, les emplois créés en 2004 ont été majoritairement des recrutements à durée déterminée : tous secteurs confondus, 73 % des 9 600 nouveaux emplois sont des CDD. L'importance du recours à ce type de contrat varie d'un secteur à l'autre : il atteint son maximum dans les secteurs cultures et élevages (80 % des nouveaux emplois) et coopératives 65 %.

NOTE METHODOLOGIQUE



SOURCE : LA DÉCLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE

La loi du 31 décembre 1992, en modifiant les articles L 320 et L 620-3 du code du travail a rendu obligatoire pour les employeurs de tous les départements de France, la déclaration préalable à l'embauche à compter du 1er septembre 1993, date à laquelle l'inobservation de cette formalité fait l'objet de sanctions pénales. Ce processus s'insère dans le dispositif de lutte contre les différentes formes de travail et d'emploi irréguliers.

Pour simplifier les démarches administratives des employeurs, la Déclaration Unique d'Embauche leur permet de procéder, en une seule fois et en un seul imprimé, aux diverses formalités d'embauche :

- la déclaration préalable à l'embauche (Urssaf ou MSA) ;
- la déclaration d'une première embauche (Urssaf ou MSA) ;
- la demande d'immatriculation à un régime de sécurité sociale (CPAM ou MSA) ;
- la demande d'affiliation au régime d'Assurance-Chômage (ASSEDIC ou MSA) ;
- la demande d'adhésion à un centre de médecine du travail et la déclaration d'embauche auprès du centre de médecine du travail ;
- la liste des salariés pour le pré-établissement de la DADS - Déclaration Annuelle de Données Sociales (CRAM).

La procédure de Déclaration Unique d'Embauche, entrée en vigueur le 1er janvier 1996 est obligatoire depuis le 1er avril 1998.

CHAMP :

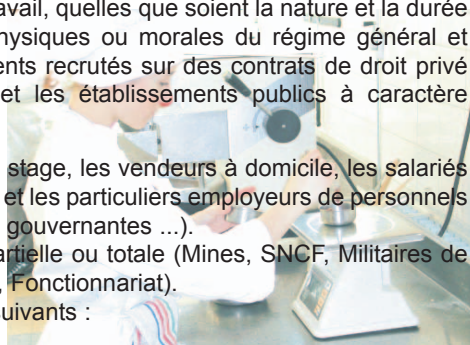
L'obligation de déclaration nominative vise tous les salariés au sens du droit du travail, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail. Ainsi, sont concernés tous les employeurs, personnes physiques ou morales du régime général et agricole, dont les voyageurs représentants placiers à cartes multiples et les agents recrutés sur des contrats de droit privé dans la fonction d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

Par contre, ne sont pas soumis à cette mesure les stagiaires sans convention de stage, les vendeurs à domicile, les salariés travaillant sur le territoire français mais dont l'embauche a été réalisée à l'étranger et les particuliers employeurs de personnels de service (comme gardes d'enfants, les femmes de ménage, les chauffeurs, les gouvernantes ...).

Sont aussi exclus les salariés rattachés à des régimes spéciaux à autonomie partielle ou totale (Mines, SNCF, Militaires de carrière, Banque de France, Compagnie Générale des Eaux, Notariat, EDF-GDF, Fonctionnariat).

Les organismes destinataires de la déclaration préalable à l'embauche sont les suivants :

- pour le régime général, l'Urssaf (une par département) ;
- pour le régime agricole, les caisses de Mutualité Sociale Agricole.



CONTRAT NOUVELLE EMBAUCHE (CNE) :

L'ordonnance du 2 août 2005 créant le CNE a réservé ce dispositif aux entreprises ayant de 0 à 20 salariés inclus avant l'embauche. Le calcul du seuil est déterminé en effectuant des calculs d'équivalent temps plein, en excluant certains contrats aidés du décompte, mais aussi suivant les nouvelles dispositions qui excluent notamment les embauches récentes de jeunes de moins de 26 ans. Actuellement, les Urssaf ne disposent pas d'informations sur la taille des entreprises, mais seulement de l'effectif réel en fin de mois en personne physique. Ainsi, est-il normal de trouver des CNE dans la tranche "20 salariés ou plus", puisque d'une part le dispositif couvre les entreprises ayant 20 salariés inclus, et que d'autre part certaines entreprises ayant plus de 20 salariés personnes physiques, se retrouvent sous le seuil avec le mode légal de décompte.

DÉFINITIONS :

Tous les chiffres présentés dans ce numéro proviennent exclusivement des déclarations enregistrées pour le régime général et le régime agricole, dans les Urssaf et les MSA. De plus, ils ne tiennent compte que de la date d'intention d'embauche des salariés.

99,5 % des déclarations préalables à l'embauche se transforment en embauches effectives (estimation réalisée à partir de la D.U.E.). Le nombre d'embauches est donc légèrement surestimé.

Les données par sexe et par âge sont obtenues à partir du numéro d'inscription ; elles sont donc affectées par l'absence d'immatriculation.

Nouveaux emplois (MSA) : ensemble des contrats conclus après le 1er janvier de l'année, statistique issue du tableau de bord de l'emploi agricole.





MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE
LA COHESION SOCIALE ET DU
LOGEMENT



Cahiers lorrains de l'emploi - ISSN 1274-1256.

Directeur de publication : Yves POIRIER.

Conception et réalisation : DRTEFP -SEPES- Urssaf et MSA en Lorraine

10, rue Mazagran 54063 NANCY Cedex

Téléphone 03.83.30.89.20

Fax 03.83.30.89.79

Internet : www.sdtefp-lorraine.travail.gouv.fr